

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 Juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, MAZILLE.
MRS BAÏADA, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.
M. BERTHAUX A M. CAM.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER, LARONDE ET NEGRE ; M. BADOE
Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 20/06/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 10

❖ OBJET : AUGMENTATION DES LOYERS

Monsieur le Maire signale au Conseil que l'indice de référence des loyers pour le :

- 3^{ème} trimestre **2023** est de **141.03** soit **+ 3.49 %** de variation par rapport à 2022
- 4^{ème} trimestre **2023** est de **142.06** soit **+ 3.50%** de variation par rapport à 2022

Il propose au Conseil d'actualiser les loyers en conséquence.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les appartements, dont le locataire est entré depuis moins d'un an, ne sont pas soumis à augmentation.

Monsieur le Maire propose, pour les autres logements, d'actualiser les loyers en conséquence et de tenir compte de la dernière augmentation connue de l'Indice de Référence des Loyers du 1^{er} trimestre de l'année 2024 (3.50 %), pour déterminer le montant des loyers des logements vacants au 1^{er} juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter les loyers de plus d'un an d'ancienneté à compter du **1^{er} Juillet 2024** comme suit :
 - Loyers soumis à la révision de l'indice du 4^{ème} Trimestre 2023 : +3.50%
 - Immeuble TAURAN - Logement n°1 : 375.72 x 3.50 % = 388.87 € + charges
 - Loyers soumis à la révision de l'indice du 3^{ème} Trimestre 2023 : + 3.49%
 - Immeuble TAURAN - Logement n°4: 391.56 x 3.49 % = 405.26 € + charges

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

LE MOING François